



# Confinement partiel

Le coronavirus s'est trop fortement propagé. Il est donc nécessaire d'agir pour maîtriser la situation.

**Les mesures suivantes entrent en vigueur à compter du 14 octobre à 22 heures :**

## En cas de symptômes :



**Restez confiné.**



**Faites-vous tester.**

*Si vous avez des difficultés respiratoires ou de la fièvre, toutes les personnes partageant votre toit doivent rester confinées.*



Travaillez à domicile, sauf si c'est impossible.



Restez à une distance de 1,50 mètre des autres.



Évitez les lieux très fréquentés.



Lavez-vous régulièrement les mains.



Toussez et éternuez dans votre coude.



Portez un masque dans les espaces publics intérieurs.

## Autorisation de se regrouper



**À l'intérieur** 30 personnes maximum par espace (y compris enfants de moins de 13 ans) en groupes de 4 personnes maximum ou 1 foyer (personnes vivant sous le même toit).



**À l'extérieur** Groupes de 4 personnes maximum ou 1 foyer.



Pour les **lieux accueillant un flux continu de visiteurs**, comme les musées, les zoos et les monuments : groupes de 4 personnes maximum ou 1 foyer. Réservation obligatoire dans un créneau horaire.

## Cafés, restaurants et événements



**Fermeture** des cafés et restaurants.



Les **établissements de vente à emporter** restent ouverts. Vente et livraison de boissons alcoolisées interdites après 20 heures.



**Interdiction des événements**, à l'exception notamment des marchés et des représentations théâtrales.

## Domicile



**Recevez** 3 personnes maximum par jour (hors enfants de moins de 13 ans).



**Respectez les règles** en vigueur concernant la quarantaine et l'isolement.

## Shopping et commissions



**Fermeture des magasins à 20 heures, au plus tard.**  
*Les supermarchés et autres magasins d'alimentation font exception.*



**Vente d'alcool interdite** après 20 heures. *Cela vaut pour la vente, la livraison à domicile et la consommation dans l'espace public.*



**Plages horaires réservées** aux clients vulnérables.



**Métiers de contact** : Enregistrement des coordonnées des clients.

## Transports et loisirs



**Limitez autant que possible vos déplacements** aux Pays-Bas et à l'étranger.



Port du masque obligatoire **dans les transports publics**.

## Enseignement



Port du masque obligatoire en dehors des heures de cours **dans le secondaire et le supérieur**. *Dans certaines situations particulières, port du masque également dans les salles de classe.*

## Sport



**Pratique du sport** limitée à 4 personnes, à 1,5 mètre de distance les uns des autres. *Les jeunes de moins de 18 ans font exception.*



**Pas de compétitions sportives.** Les sportifs de haut niveau font exception.



**Pas de public** pour les compétitions de sportives.



**Fermeture** des bars, buvettes, vestiaires et douches des associations sportives.

**alleen samen krijgen we  
corona onder controle**

Pour plus d'informations :  
[rijksoverheid.nl/coronavirus](https://rijksoverheid.nl/coronavirus)  
ou 0800-1351